LA QUESTION DE LA SECURITE SOCIALE EN ALGERIE: PROPOSITION D'UN DEBAT

Pr. Baghdad CHAIB[1] & Dr Mohamed SAIDANI[2]

Résumé :

La prise en charge de l'être humain est devenue une affaire qui interpelle les responsables et décideurs économiques, du moment que cela s'inscrit dans un esprit de dimension humaine et sociale, et qui s'est avérée une autre dimension économique et financière. Cela est du aux conséquences d'une politique budgétaire des Etats dans la formulation et la mise en œuvre d'une politique sociale adéquate, appropriée et surtout égalitaire et juste. A cet effet, la sécurité sociale est considérée comme un moyen pour réaliser le bien-être social de la population et donner une image sécurisante et rassurante pour l'opinion public nationale et internationale, dans un contexte économique internationale qui inspire plus de prudence et de doigté dans ces domaines.

Dans ce sens, notre papier tentera d'étudier cette question de sécurité sociale en Algérie, du fait que cet Etat a traversé des étapes de son histoire assez remarquables, et voir comment ces caisses sont traitées et analysées d'un point de vue économique et social.

Mots-clés : Sécurité sociale-Algérie-Protection sociale-Etat-Politique.

JEL: H51

Abstract: The question to take care the human being is considered as the center of interest of many nations, since that it indicates some questions related to social and human dimensions, which has been turned to economic and financial matter. This is mainly due to some governmental policies towards the formulation of social policy which must be appropriate and mainly equal and justice. In this matter, the social security is considered and regarded as a mean to realize and achieve the social welfare for the population and citizens, in order to address a more secure and guaranteed image and position of the state, to the local public opinion and to international opinion, in an economic context which is needing more precautions and intelligence in this fields. For this, this paper will try to study this question of social security in Algeria, through some agencies, in order to examine how such nation is taking this question, after confronting many historical phases and periods, strongly in economic and social way.

Keys-Words: Social security-Algeria-Social protection-State-Politics.

[1] Professeur, faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales.

[2] Maitre de conférences, faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales.

الملخص:

إن الاعتناء بالكائن البشري والإنساني أصبح من الاهتمامات الجوهرية للدول و ذلك نظرا للمكانة التي يأخذها الجانب البشري في القضايا و المسائل الاجتماعية و الاقتصادية ويرجع هذا الاهتمام إلى السياسة ميزانية الدولة خاصة من حيت النفقات المخصصة للحماية الاجتماعية التي تكون أكثر عدالة و توازن. وفي هذا الصدد يلعب الضمان الاجتماعي دور محوري في تحقيق وضمان الرفاهية الاجتماعية للمواطن و تقديم صورة مقنعة للرأي العام المحلي و الدولي. في هدا الصدد تعمل هاته الورقة البحثية على دراسة الضمان الاجتماعي في الجزائر خاصة ان هذه الدولة عرفت مراحل متميزة عبر التاريخ.

كلمات مفتاحية: الضمان الاجتماعي، الجزائر، الحماية الاجتماعية، الدولة، السياسة.

PREAMBULE :

Le thème de la sécurité sociale fut abondamment traité et analysé par les experts de cette question, particulièrement dans un contexte international marqué par des perturbations et turbulences discontinues de l'économie mondiale, et surtout par des craintes justifiées et logiques de la masse salariale et prolétaire sur la possibilité de se retrouver sans travail et sans revenu, une idée qui peut virer au cauchemar et parfois à des situations désespérées et malheureuses, connaissant la dépendance sans limite des ménages sur ces revenus et salaires pour satisfaire leurs besoins et améliorer leurs conditions matérielles de vie.

Il faut bien remonter de loin pour dénicher et connaitre les origines et racines de cette thématique, et à notre avis et sans rentrer trop dans les dédales de l'histoire de l'humanité et surtout de l'économie, la sécurité sociale a pris naissance avec l'avènement des approches classiques qui ont introduit le concept du travail dans les questions relatives à la richesse, et cela par le biais de l'entreprise qui fut instituée comme une organisation qui peut créer des emplois et du travail, mais aussi un lieu de production et de partage de la richesse crée entre les acteurs intervenants, particulièrement les propriétaires, les producteurs et les salariés, chacun dans son domaine de création.

Aussi, il ne faut pas omettre de citer la responsabilité et la place de l'Etat dans le cheminement de cette idée de sécurité sociale, notamment dans l'émergence des approches de Keynes sur la question du travail et de l'emploi, en insistant sur la nécessité de remettre aux institutions étatiques le soin de prendre en charge les problèmes qui concernent le monde professionnel, à savoir les probables accidents de travail, les maladies qui peuvent surgir à des moments de flottement et d'inquiétudes économiques et financières pour le pays, le remboursements des frais médicaux, d'hospitalisation et des produits pharmaceutiques qui en découlent.

Cela nous plonge dans l'idée que la sécurité sociale est devenue une sorte de chasse gardée de l'Etat, parfois avec le consentement des privés et organisations patronales, une sorte de convergence vers le fait que la sécurité sociale fait partie de la politique sociale de l'Etat et doit, en sorte, de revaloriser l'image de marque auprès des partenaires étrangers et au niveau des organisations et organismes internationaux.

A cet effet, il nous semble intéressant et pertinent d'exprimer notre point de vue sur la place de la sécurité sociale pour le cas algérien et voir comment cette question est débattue, analysée et interprétée par les concernés, en premier lieu l'Etat et ses institutions, mais aussi des assurés et d'autres parties impliquées.

1) La sécurité sociale en Algérie:

La mise en place d'un système de sécurité pour le cas algérien nécessite une analyse et étude préalable des structures et caractéristiques de l'économie de cet Etat, dans un souci de mieux appréhender la question de la sécurité et de comprendre les mécanismes de sa mise en marche, dans un contexte international marqué par des prudences et des garanties, au vu des multiples carences de l'économie mondiale et les perturbations devenues régulières et continues ces dernières décennies.

En termes plus clairs, le régime algérien de la sécurité sociale pour les salariés concerne :

I. Les assurances sociales.
II. L'assurance invalidité et décès.
III. L'assurance vieillesse.

IV. L'assurance accidents de travail et celle qui concerne les maladies professionnelles.
V. Les prestations familiales (allocations familiales).
VI. L'assurance chômage.

Il faut savoir que ce régime tente de maintenir un certain équilibre entre les revenus et autres rémunérations perçues et les coûts et les charges relatives aux prestations médicales et sanitaires qui, il faut bien l'avouer, deviennent parfois onéreux et trop lourds pour des individus qui ne peuvent se permettre de telles charges et frais, d'autant plus que le niveau de vie ne semble pas encore garanti pour l'ensemble de la population.

D'autre part, ce régime dévoile toute l'attention et l'intérêt que portent les autorités locales pour mettre en place un régime qui permettra une paix sociale et qui se conformera aux normes et exigences internationales, particulièrement les objectifs formulés par la Banque Mondiale (dans le cadre des objectifs du millénaire), entre-autres la réduction de la pauvreté, la baisse des maladies et l'accès aux besoins sociaux les plus élémentaires, rendant, de ce fait, les activités plus intenses et définitives des caisses d'assurance sociale.

Aussi, le passage à l'économie de marché a rendu plus compliqué et contraignant les services que doivent rendre les caisses de la sécurité sociale, dans le cadre d'une politique sociale mise en place par le pouvoir public, dans un double souci :

a) Atténuer les souffrances et autres lourdeurs financières de la population locale.
b) Penser à un équilibre budgétaire et financier des caisses qui s'impliquent dans la protection sociale, particulièrement les ménages déshérités et démunis.

Les lègues en matière de protection sociale pendant la période du colonialisme et la période du système centralisé ont pesé lourd sur les épaules des décideurs algériens qui devaient continuer à assurer des services sociaux pour la population locale, tout en tentant de libérer les caisses sociales de cette lourde et épineuse dépendance sur les contributions financières de l'Etat, particulièrement lors des moments difficiles et délicats.

Ainsi, l'organisation de ce système en Algérie dévoile les caisses suivantes :

1. La Caisse Nationale d'Assurances Sociales (la CNAS) est tenue de procéder au recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale qui concernent les travailleurs et employés, et assure, en outre, des prestations en nature et en espèces les domaines ciblés par le régime, à savoir les assurances sociales, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les congés de maternité, et autres.

2. La Caisse Nationale des Retraités (la CNR) qui assure, comme son nom l'indique, à la gestion et le suivi des pensions et retraites des travailleurs et employés qui se mis à la retraite après une certaine durée de travail, généralement trente deux ans d'activité où l'atteinte de l'âge de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, un sujet qui demeure au stade de discussion entre le ministère concerné et les entreprises et administrations locales.

3. La Caisse Nationales d'Assurance des Non-Salariés (la CASNOS) s'assure, de son côté, des prestations en nature et espèces pour la catégorie des individus qui exercent des professions libérales, à l'exemple des entrepreneurs, des médecins, des commerçants, des transporteurs et autres. Il faut juste préciser que cette caisse exerce pratiquement les mêmes fonctions et tâches que la CNAS, sauf qu'il s'agit des citoyens qui ne sont pas employés au sein d'entreprises publiques ou privées, où les administrations publiques ou privées.

4. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (la CNAC) s'occupe, pour sa part, dans la prise en charge des personnes qui se sont retrouvées dans des positions de cessation d'emploi, où même qui sont à la recherche d'emplois permanents, par le biais des aides pour la création d'entreprises pour exercer leurs métiers et fonctions. Il s'agit d'une caisse qui se veut plus créatrice d'emplois dans un but évident d'absorber le chômage et d'aider à la réinsertion.

Il s'agit, là, des caisses les plus influentes et reconnues au grand public et au niveau des assurés, et qui tentent d'apporter des aides, en matière de prestation de services et de recouvrement des cotisations, sans que cela ne constitue un autre fardeau pour les employés et les non-salariés, et sur instruction des responsables concernés, dans un souci de maintenir une paix sociale qui doit être bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.

Il faut, juste, préciser que la CNAS et la CNR sont placées sous la tutelle du Ministère chargé de la sécurité sociale, et la CNAC sous la tutelle du Ministère de l'emploi, ceci afin d'éviter les chevauchements entre les caisses citées et orienter mieux les responsabilités et fonctions de chaque caisse au niveau du territoire algérien.

Le tableau suivant nous définit les branches qui sont concernées par les cotisations au niveau des caisses citées, avec la précision que les cotisations sont obligatoires pour chaque employé où entreprise qui exerce au niveau du territoire, et cela concerne même les étrangers :

	A la charge de l'employeur	**A la charge du salarié**	**A la charge du fonds des œuvres sociales**	**Total**
Assurances sociales (maladies, maternité, décès,…)	12,5%	1,5%		14%
Accidents de travail et maladies professionnelles	1,25%			1,25%
Retraite	10%	6,75%	0,5%	17,25%
Assurance chômage	1%	0,5%		1,5%
Retraite anticipée	0,25%	0,25%		0,5%
Logement social			0,25%	0,25%
Total	25%	9%	0,75%	35%

SOURCE : Caisse de Sécurité Sociale, Alger.

Il faut bien préciser que les prestations familiales sont financées à 100% par le budget de l'Etat pour les allocataires inactifs, et pour les employés et autres salariés, l'Etat participe à hauteur de 75% et les entreprises avec 25%, mais cela demeure un autre sujet de débat et de contestation pour les employeurs qui estiment que ce taux (25%) est excessif et démesuré, car il ne tient pas compte des situations financières réelles de la majorité des entreprises nationales, particulièrement celles qui exercent dans des activités soumise à rude épreuve[3]

Autre précision du ministère concerné, concerne le fait que « Les titulaires de pensions ou de rentes dont le montant de l'avantage est égal ou inférieur au SNMG sont exonérés du paiement des cotisations d'assurances sociales. Pour les pensions ou les rentes dont le montant de l'avantage est supérieur au SNMG, le taux de la cotisation d'assurances sociales est de 2 %. », sachant que le SNMG

[3] Propos saisis de R.HAMIANI (Responsable du Forum des Chefs d'Entreprises) dans plusieurs quotidiens nationaux.

est fixé, depuis le 1ier Janvier 2012 à 18.000DA, mais qui demeure l'objet d'une probable révision dans les prochaines années, selon les déclarations des syndicats et les salariés, dans un souci, qui est devenu régulier et répété, de maintenir un cadre de vie acceptable et respectable, tenant compte de l'évolution du taux d'inflation et le niveau des revenus, salaires et autres rémunérations versées aux travailleurs pendant l'exercice de leurs tâches et responsabilités.

Reprenant un ensemble de travaux et rapports[4], on comprendra que le système et le régime de sécurité sociale, en Algérie, ont traversé des périodes et des phases en correspondance avec celles de l'économie algérienne, particulièrement lors de la transition à l'économie du marché qui se veut plus libéral et autonome, avec une réduction des interventions de 'Etat dans le financement des caisses de sécurité, cela est due au maintien d'un équilibre budgétaire de ces caisses et dans un esprit de ne pas intervenir dans la gestion privée et indépendante, selon les principes chers aux classiques et l'économie libérale.

Ainsi, le système de sécurité sociale, au moment de la centralisation de l'économie nationale, se voulait plus proche de la population à travers une série de mesures de protection sociale beaucoup plus accessibles à l'ensemble des couches, à l'exemple de la médecine gratuite introduite vers le milieu des années 1970 au temps du président défunt H.BOUMEDIENNE, et après les déboires de la crise pétrolière en 1986, il fut question d'un passage à un système base sur la solidarité interprofessionnelle, pour atteindre, après la conclusion des accords avec le Fonds Monétaire et la coopération euro-méditerranéenne, vers une solidarité nationale qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité sociale, à l'instar des entreprises privées et nationales, le patronat, les administrations privées et nationales, et les assurés et autres types d'employés.

Selon Pr L.LAMRI[5], l'historique du système médical et sanitaire du pays s'est résumé en trois phases distinguées, parmi elles, celle qui concerne l'après crise pétrolière, et qui s'est résumée selon l'auteur en :

i. Une réhabilitation du secteur privé dans la gestion et la conduite des affaires médicales et sanitaires.

[4] Rapports et travaux épluchés des archives du ministère de l'emploi, du travail et sécurité sociale, et la caisse nationale de la sécurité sociale.
[5] L.LAMRI, « Financement de la santé en Algérie », Université d'Alger.

ii. La nécessité qui s'est imposée de revoir le système de gratuite des soins qui est devenu plus coûteux et onéreux.
iii. Une recherche de démonopolisation du marché des médicaments et des soins prodigués à la population locale.
iv. Un appel au privé et même étranger de s'inscrire dans la politique nationale concernant le secteur de la santé, y compris les activités des caisses de sécurité qui lui sont rattachées.
v. Un autre appel à la population et les citoyens de comprendre que l'ère de l'Etat providence est bien révolue, et qu'il va falloir s'impliquer davantage dans la sauvegarde des équilibres des caisses afin de permettre des prestations qui soient à la hauteur des assurés et leurs descendants, une implication qui se veut plus financière, mais tout de même limitée et accessible, à l'exemple d'une consultation chez un généraliste pour le montant symbolique de 50DA, une consultation chez un spécialiste pour 100DA et une journée hospitalière pour un montant de 100DA, montrant, par là ; que l'Etat demeure le bailleur fondamental et essentiel pour le financement de la sécurité sociale dans ce pays, appuyée, il faut bien l'avouer, par la manne financière des revenus pétroliers.

Lors d'un séminaire[6], il a été question de débat sur la place de la sécurité sociale en Algérie, ainsi que les perspectives d'évolution et modernisation de celle-ci, présentant, au passage, les principaux fondements qu'on résume comme suit :

- ✓ Unification des régimes à travers un esprit de solidarité et juste répartition.
- ✓ Uniformisation des avantages et des procédures.
- ✓ Une forme unique de financement interne et externe.
- ✓ Une autre forme unique de la gestion et l'administration du système.
- ✓ Une obligation de cotisation et d'adhésion de toutes les catégories de travailleurs et employés.
- ✓ Inclusion et implication de toutes les branches reconnues et recensées à travers le territoire national et conformément aux normes universelles.

Cela nous conduit à comprendre que le système de sécurité sociale algérien se veut une reconnaissance internationale pour les services et prestations proposées, en insistant sur une touche humaine et citoyenne, dans un objectif de ne pas lésiner les ménages moins chanceux sur le plan des revenus et salaires.

[6] Séminaire technique sur les réformes de la sécurité sociale organisé par les caisses de sécurité sociale et l'AISS pour l'Afrique du Nord, Alger, 25 et 26 Octobre 2010.

2) Le financement de la sécurité sociale en Algérie:

La question du financement de tout programme, projet où plan exige la mobilisation et la disponibilité de tous les moyens jugés nécessaires à cet effet, et surtout la garantie de disposer de ces moyens à tout moment et à toutes sollicitations, soit à travers des sources internes et locales, où des sources externes (option que la plupart des Etats préfère éviter), et pour le système de sécurité sociale, la question se pose sur la capacité des caisses à honorer leurs engagements et contrats envers les assurés qui deviennent plus exigeants en termes de fourniture de ces services, et ne cessent de réclamer plus d'égards et d'attention de la part des caisses de sécurité sociale.

Ainsi, toute la problématique de financement se résume à cette question fondamentale : Les caisses algériennes de sécurité sociale sont-elles capables de maitriser cet équilibre entre leurs recettes et disponibilités financières (largement financées par l'Etat) et leurs dépenses (largement dominées par le remboursement des frais médicaux et les produits pharmaceutiques), particulièrement dans des moments de flottement et de craintes de retombées néfastes des bouleversements économiques et financières au niveau international et mondial?

Lors de la même rencontre, il fut allusion à l'intervention de l'Etat dans le financement à travers :

- Le financement des allocations familiales (sachant la moyenne de personnes par famille qui avoisine le nombre de sept).
- L'obligation de prendre en charge le financement de quelques dépenses, entre-autres, les dépenses qui concernent la solidarité nationale (ICAR, ICPR,…).
- L'engagement de l'Etat d'être disponible pour tous changement dans les revalorisations des pensions et autres questions relatives aux allocations de retraite, comme c'est le cas récemment avec la décision des pouvoirs publics de procéder à une augmentation des pensions de l'ordre de 12%) partir de Mai 2014.
- La mise en place (très récente) d'un fonds national de réserves des retraites.
- L'instauration d'un autre fonds (par la loi de finance 2010) qui s'emploi à intervenir dans les cas et questions relatives à la sécurité sociale, une sorte de

garant et assurance en cas de faillite des caisses où leurs incapacités d'honorer leurs engagements financiers.

Ceci dit, les cotisations sociales demeurent le principal canal de financement des caisses de sécurité, à travers les contributions forcées et obligées des différentes catégories de travailleurs, soulevant, ainsi, une problématique de taille, à savoir les cas d'une fermeture des entreprises où le licenciement des travailleurs et la mise en retraite et en repos forcé des ceux-ci, ce qui réduit, profondément et énormément, les recettes et les rentrées de ces caisses, en les obligeant à recourir au trésor public pour combler le vide et le déficit enregistré entre les recettes et les dépenses effectuées.

Selon les données du ministère du travail et la sécurité sociale[7], cette question de relation entre dépenses et recettes est soulevée à travers le tableau suivant (prenant le cas uniquement de la CNAS pour son poids sur la scène nationale) : En milliards de DA

Rubriques	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**
Recettes	18,0	20,9	23 ,8	32,1	34,7	43,38	51,28	55,2	67,9	67,0	77,7
Dépenses	14,2	16,7	21,2	28,8	37,2	45,14	55,84	56,9	69,31	68,0	77,6
Ecart	3,8	4,2	2,6	3,3	-2,5	-1,76	-4,56	-1,7	-1,41	-1	0,1

On constate, ainsi, les déficits enregistrés entre 1994 et 1999 qui ont marqué l'évolution de cette caisse, pour se rendre compte de la gravité de la question du financement et renflouement des trésoreries des caisses, qui sans une intervention financière énergétique de l'Etat, peuvent se retrouver dans de beaux draps en termes d'engagement envers les partenaires, à savoir les assurés qui paient pour leurs sécurité, les officines pharmaceutiques, les fournisseurs étrangers et autres .

Selon Z.BARKA et T.SAHLI[8], cela est expliqué par les retombées du programme d'ajustement structurel, citant, notamment, que « ces mesures qui ont touchés les entreprises publiques ont eu pour effet de causer la mise au chômage d'un nombre élevé de travailleurs, qui représentaient une capacité

[7] Données récoltées de la conférence nationale sur la sécurité sociale en Algérie, Alger, Mai 2000.
[8] Z.BARKA et T.SAHLI, « Protection sociale et système de retraite en Algérie », papier présenté lors de la 33ème conférence mondiale du CIAS, Tours, France, Juin/Juillet 2008.

contributive à la sécurité sociale, et qui rapidement sont passés de statut de **« source de financement »,** à **« charge »** des caisses de la sécurité sociale », sachant, pertinemment, que le secteur public demeure la principale source de cotisation pour les sécurités sociales avec un taux qui avoisine les 85%, résumant, ainsi, les criantes justifiées quant à une baisse de ces cotisations sur l'équilibre financier de la sécurité sociale.

Sur la base de ses propos et d'autres, on peut avancer l'idée que le financement de la sécurité sociale dépend, en grande partie, de l'intensité de l'intervention de l'administration centrale pour régler les récurrents déficits des caisses, vu que le gros du financement de cette sécurité provient des cotisations des travailleurs plafonnées à un taux de 14%, dont 1,5% à la charge de l'employeur, des taux qui sont soumis à des contestations par le patronat vu qu'ils estiment qu'il s'agit d'une responsabilité supplémentaire, alors que les experts évoquent le fait que le taux indiqué (14%) ne peut résoudre les questions de déficits et situations financières défavorables des caisses rattachées au système de sécurité sociale.

Selon L.ZIANI et Z.ZIANI[9], les principales dépenses de la sécurité sociale proviennent de trois sources essentielles, à savoir le forfait hospitalier, les transferts de soins à l'étranger et le remboursement des frais médicaux, dans un cadre de régulation et rationalisation de ces charges financières qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses dans l'avenir, notamment avec la prolifération des ménages démunis qui requièrent une assistance particulière et permanent des services de la sécurité sociale.

Rien que pour le remboursement des médicaments (selon les données fournies par les auteurs), le montant est passé de 19,7 milliards DA en 2000, à 27,3 milliards DA en 2002, puis 44,1 milliards DA en 2004, puis 70,8 milliards DA en 2008 et enfin prés de 110 milliards DA en 2011, dévoilant et affichant une nette progression de ces frais, largement expliqué par l'augmentation des prix de ces médicaments à l'étranger, étant donné qu'une grande partie est importée par l'Etat pour faire face aux probables pénuries au niveau des marchés.

[9] L.ZIANI et Z .ZIANI, « Le rôle de la sécurité sociale dans le financement de la santé en Algérie », papier présenté lors du colloque international intitulé : « L'industrie des assurances, réalités et perspectives », Université de Chlef, Décembre 2012.

Sentant les risques et menaces de ces frais sur l'avenir même du système de sécurité sociale et des caisses rattachées, le ministère a instauré une série de mesures préventives qu'on peut résumer comme suit :

a) La mise en place d'un tarif de référence pour encourager l'utilisation des médicaments génériques.
b) L'autorisation d'user d'un droit de substitution par les officines pharmaceutiques dans le choix des médicaments.
c) Le renforcement des contrôles médicaux pour tenter de diminuer les frais supplémentaires concernant les soins et les remboursements.
d) La mise en place d'une nomenclature de remboursement des médicaments, en attendant l'accélération de la cadence de production de Saidal et d'autres firmes privées versées dans ce créneau.
e) Enfin, la mise en place (récente) de la carte Chifa qui consiste à maitriser les dépenses et permettre aux caisses de gérer leurs équilibres financiers en toute quiétude et transparence.

Tout cela demeure, toujours, provisoire et temporaire tant que le débat sur le financement de la sécurité sociale ne soit engagé sérieusement entre les différents partenaires impliqués.

3) Les perspectives du système de sécurité sociale en Algérie dans un cadre de turbulences de l'économie internationale :

Le dernier recensement sur la population fait état d'un nombre qui avoisine les 38 millions d'habitants, et d'un autre qui concerne les assurés avec leurs familles et descendants qui frise les 31 millions, en plus d'une émergence d'une certaine catégorie d'emploi qui semble plus provisoire et précaire, à l'image des pré-emplois et les emplois crées dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ, la CNAC, l'ANGEM et autres, débouchant, de ce fait, sur de sérieux dilemmes qui vont se profiler à l'horizon, au moment où la plupart des caisses souffrent, comme cité précédemment, d'un déficit financier inquiétant et surtout incapable de répondre aux multiples engagements et interventions en faveur des assurés, déficits largement et régulièrement comblés par l'Etat à travers la manne financière dégagée grâce aux recettes et revenus des hydrocarbures qui, pour le grand dam des décideurs économiques, peuvent, à tout moment sombrer dans des baisses des prix et remettre en cause cette assistance de l'Etat.

Aussi, les derniers bouleversements observés au niveau international (nommément la crise financière de 2007) et les déboires financiers et commerciaux des puissances économiques et financières, à l'instar de l'Union Européenne, les Etats-Unis, certains pays de l'Asie de l'Est, incitent à des prudences et objectivités pour les questions relatives aux dépenses publiques, y compris le financement de la santé et la sécurité sociale, cela est particulièrement valable et recommandé pour les économies rentières comme c'est le cas de l'Algérie.

A cet effet, et selon un rapport de l'ONS[10], la moitié de la population locale n'est pas affiliée à la sécurité sociale au 4ème trimestre de l'année 2009, soit un taux de plus de 50% de l'ensemble des travailleurs occupés, dont 60% dans le monde rural et 40% pour celui l'urbain, mettant, encore plus, de pression sur les responsables pour assurer une disponibilité des caisses sociales afin d'assurer leur rôle et tâche dans les meilleurs conditions. Dans le même rapport, il est question de prés de 70%des salariés non permanents et 80% des travailleurs indépendants ne sont pas inscrits et enregistrés parmi les assurés des caisses de sécurité sociale, et que la non-couverture des occupés au régime de la sécurité sociale semble toucher l'ensemble des secteurs d'activité du secteur privé, soit 91,5% de l'emploi privé agricole, 85% de l'emploi dans le BTP, 72,7% du commerce, 65,3% de l'emploi industriel et 63,5% de l'emploi dans le secteur des services, des données qui confirment les inquiétudes et craintes soulevés et affichés, indiquant qu'une grande partie de la population active n'est pas impliquée dans les cotisations au niveau des caisses, causant, de ce fait, d'énormes manques à gagner pour celles-ci et surtout une pression supplémentaire sur l'Etat de combler cette carence et comportement de cette catégorie de population, implantée, généralement, au niveau des circuits de l'économie informelle et même au niveau des entreprises privées qui se faufilent et se dérobent pour ne pas signaler les employés au niveau de ces centres, afin d'éviter le paiement des charges qui lui reviennent, de force et de loi, comme cela est stipulé par le régime de la sécurité sociale, à savoir 25% à la charge de l'employeur et 9% pour les salariés et autres employeurs.

[10] Rapport de l'ONS (Office National des Statistiques), Juillet 2010.

A la lumière de ces propos, Mr BOURKAIEB[11]se projette à l'avenir et présente quelques perspectives concernant le domaine de la sécurité sociale, qu'on résume comme suit :

A. Amélioration de la qualité de prestation.
B. La modernisation du domaine.
C. Préservation des équilibres financiers des organismes de sécurité sociale.

Ce dernier point mérite que l'on s'intéresse de près du moment qu'il interpelle une problématique sur le financement de ces caisses, et que l'auteur le décline en trois directions :

- La nécessité de la mise en place d'une caisse nationale de recouvrement.
- La complémentarité d'autres sources de financement avec les traditionnelles et habituelles cotisations.
- La rationalisation des dépenses par le biais d'un renforcement de la politique de remboursement.

Pour notre part, les perspectives de la sécurité sociale, en Algérie, semblent plus sombres et hasardeuses pour les facteurs suivants :

i. L'ampleur de l'économie informelle (qui avoisine les 40% du PIB national) et qui prive les caisses de sécurité sociale de cotisations suffisantes pour l'équilibre budgétaire.
ii. Les non-déclarations d'affiliation des assurés par leurs employeurs.
iii. Les faibles taux de cotisation.
iv. La cherté des produits pharmaceutiques, particulièrement ceux importés, et les frais de soin.
v. Les interventions de l'Etat en matière de protection sociale, à savoir les exonérations, les subventions, les soutiens, les appuis aux démunis et autres, qui greffent les trésoreries des caisses.
vi. Le coût de la paix sociale à travers la nécessité de préserver le pouvoir d'achat de la population, et ainsi le recours systématique à une politique d'allégeance envers une grande partie de cette population.
vii. La dépendance de l'économie nationale sur les fluctuations des prix pétroliers qui déterminent le niveau des disponibilités financières nécessaires pour maintenir l'équilibre financier des caisses de sécurité.

[11] Mr BOURKAIEB, « Présentation des réformes en cours en Algérie en matière d'assurance maladie », Ministère du Travail, de l'Emploi et la Sécurité Sociale, Alger, 2011.

Le grand nombre de personnes qui bénéficie de la couverture sociale (plus de 31 millions) fait craindre une probable défaillance des institutions de l'Etat de poursuivre, avec la même cadence et le même rythme, la politique de protection sociale, notamment dans le cadre d'une menace de détérioration de l'économie internationale et qui peut avoir des répercussions défavorables sur l'économie nationale, et aussi des comportements égoïstes de certaines catégories de population, en plus de l'élargissement des procédures de fuite et de fraude dans les déclarations et les affiliations, dans un climat régional qui prête à plus de clarté, vision et endurance des caisses de sécurité sociale.

Conclusion :

Le débat sur la sécurité sociale en Algérie demeure toujours d'actualité et passionnel, au vu des nombreux écrits et rapports sur ce sujet au niveau des conférences scientifiques et locales, dans un moment où la nécessité de commenter la gestion des caisses de sécurité s'avère urgente et conseillée, sachant que la thématique de la protection sociale est, sérieusement, soumise à évaluation et appréciation pour en découvrir les moyens et stratégies les plus appropriées pour la conduire dans de bonnes conditions.

Pour revenir au thème de la sécurité sociale, il est clair que les données disponibles et les interventions des responsables concernés, en premier lieu le ministère de l'emploi et la sécurité sociale, dégagent un certain malaise et appréhension sur les prochaines perspectives de gestion des caisses nationales de sécurité sociale, plus particulièrement la CNAS et la CNR, qui assurent, elles-seules, la couverture sociale en matière de soins médicaux, transferts médicaux à l'étranger, le remboursement des frais pharmaceutiques, les différentes prestations fournies comme la maternité, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les multiples rémunérations, et autres, requérant, ainsi, une sérieuse réflexion et débat sur la soutenabilité du financement de la sécurité sociale.

Les défis et challenges deviennent beaucoup plus intenses et multiples pour les prochaines années, nécessitant, de ce fait, une autre vision et stratégie pour contourner tous les probables obstacles et entraves qui peuvent perturber cette démarche, et insistant plus sur :

1) Le partenariat entre Etat, secteur public et secteur privé dans les questions relatives aux cotisations et les manières de sauvegarder les équilibres financiers des caisses de sécurité sociale.

2) Le ciblage des prestations à fournir aux assurés et leurs familles, dans un esprit d'une meilleure répartition et équité entre les catégories de population.

3) Un alignement entre les taux prescrits en termes de cotisation et adhésion et le niveau de l'inflation domestique, sachant que l'inflation mondiale influe directement sur le niveau des prix à l'intérieur.

4) Une meilleure contribution et implications d'autres acteurs concernés par la question de sécurité sociale, entre-autres, les officines pharmaceutiques, les médecins, les dentistes, les cliniques privées et publiques, les hôpitaux, les centres médicaux, ainsi que les assurés sur la nécessité de saisir le fait que le financement des caisses de sécurité est assuré, en grande partie grâce à l'intervention de l'Etat, qui pourra, à tout moment être freinée par une baisse des revenus des hydrocarbures.

5) La réflexion, à un stade préliminaire, sur la privatisation de la sécurité sociale, dans ce pays, tenant compte des paramètres macro-économiques disponibles et les capacités des assurés de se prendre en charge par le privé, sans que cela ne débouche sur un retrait définitif et radical de l'Etat.

Tout cela s'inscrit dans une stratégie de longue haleine qui ne doit occulter aucune politique qui permettra une sécurité sociale en faveur de toutes les parties prenantes, particulièrement l'Etat, les assurés et les caisses rattachées et dépendantes.

BILIOGRAPHIE :

1) BOURKAIEB, « Présentation des réformes en cours en Algérie en matière d'assurance maladie », Ministère du Travail, de l'Emploi et la Sécurité Sociale, Alger, 2011.

2) L.LAMRI, « Le système de santé en Algérie : Une approche économique », OPU, Alger, 2004.

3) L.LAMRI, « Financement de la santé en Algérie », date non précisée.

4) N.KAID TLILANE, «Le système de santé algérien entre efficacité et équité : Essai d'évaluation à travers la santé des enfants », Thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Alger, 2003.

5) OUFRIHA.F.Z, « Cette chère santé : Une analyse économique du système de santé en Algérie », OPU, Alger, 1992.

6) Z.BARKA et T.SAHLI, « Protection sociale et système de retraite en Algérie », papier présente lors de la conférence mondiale du CIAS, France, Juin/Juillet, 2008.

7) Z.ZIANI et L.ZIANI, « Le rôle de la sécurité sociale dans le financement de la santé en Algérie », papier présenté lors du colloque international intitulé : « L'industrie des assurances, réalités et perspectives », Université de Chlef, Décembre 2012.

8) Différents documents du ministère de l'emploi et la sécurité sociale.

9) Différents documents et rapports du ministère de la santé.

10) Données et statistiques de l'Office National des Statistiques.